



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-752

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS)

75-2024-12-04-00003 - Arrêté de subdélégation de signature Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie (2 pages)

Page 3

75-2024-12-04-00004 - Arrêté de subdélégation de signature des marchés de l'AGEPS (2 pages)

Page 6

Conseil supérieur de la magistrature /

75-2024-12-04-00001 - Décision portant délégation de signature (3 pages)

Page 9

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-12-04-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 15ème (2 pages)

Page 13

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-12-04-00003

Arrêté de subdélégation de signature
Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - Agence
Générale des Equipements et
Produits de Santé - Ecole de Chirurgie

Arrêté de subdélégation de signature

Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R 6147-10 et R 6147-11 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2011-0068 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé – Ecole de chirurgie,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Lise CHARMET DELAOUTRE**, adjointe du directeur de l'AGEPS et directrice des humaines médicales, par intérim à effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **A, B, C, D, E, F** et **G** dudit arrêté ;
- **Monsieur Augustin CHIROL**, adjoint à la directrice des achats, à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **C** et **F** dudit arrêté ;
- **Madame Meriem DHIB**, directrice des systèmes d'information à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **A, B, C, D, F** et **G** dudit arrêté ;
- **Le Docteur Laurent HAVARD**, Praticien Hospitalier, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, à l'effet de signer **exclusivement les engagements des dépenses de produits de santé** nécessaires à l'approvisionnement de la plateforme de distribution ;

- **Monsieur Cédric FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérées par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant au paragraphe **C** dudit arrêté, **à l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;
- **Madame Estelle PLAN**, directrice des achats et directrice des ressources humaines non médicales, par intérim à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 correspondant aux paragraphes **A, B, C, E, F** et **G** dudit arrêté ;

Article 2 : En cas d'empêchement de **madame Lise CHARMET DELAOUTRE, directrice des humaines médicales, par intérim** et de **madame Estelle PLAN, directrice des ressources humaines non médicales, par intérim**, délégation est donnée à **madame Carole PREVORS**, attachée d'administration, à l'effet de signer les actes prévus aux paragraphes **A, B, G** de l'arrêté directeurial du 05 juillet 2022.

Article 3 : En cas d'empêchement de **monsieur Cédric FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières, délégation est donnée à **monsieur Jean-Philippe DERUELLE**, chargé de mission niveau 4 et à **madame Vanessa MATRAT**, chargée de mission niveau 5, à l'effet de signer les actes prévus au paragraphe **C** de l'arrêté directeurial du 05 juillet 2022 **à l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;

Article 4 : En cas d'empêchement du **Docteur Laurent HAVARD**, Praticien Hospitalier, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, **la même délégation** est donnée aux **docteurs Nicolas BRASSIER, Anne DARCHY, Audrey ROBIN, Nadia MEDDOUR, Camille PIZZOFERRATO et Elisabeth TROTIN**, pharmaciens du Service Approvisionnement et Distribution ;

Article 5 : L'arrêté de subdélégation de signature n° **75-2024-09-16-00004 du 16 septembre 2024** du Directeur de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est abrogé.

Article 6 : Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et des Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **04 décembre 2024**

Renaud CATELAND,

SIGNÉ

Directeur de l'AGEPS

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-12-04-00004

Arrêté de subdélégation de signature des
marchés de l'AGEPS

**Arrêté de subdélégation de signature
(en matière de marchés publics)**

Le Directeur du Pôle d'Intérêt Commun : Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS), **Monsieur Renaud CATELAND**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 Juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP, Monsieur Nicolas REVEL, aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Vu l'arrêté matières n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Madame **CHARMET DELAOUTRE**, adjointe au directeur de l'AGEPS, directrice des ressources humaines médicales, par intérim
- Monsieur **CHIROL**, adjoint à la directrice des achats
- Madame **DHIB**, directrice des systèmes d'information
- Monsieur **FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières
- Madame **PLAN**, directrice des achats, directrice des ressources humaines non médicales, par intérim

En vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **PLAN**, directrice des achats et de monsieur **CHIROL**, son adjoint, délégation est donnée à :

- Madame **SEBE**, responsable du service d'ingénierie biomédicale
- Madame **SUAREZ**, responsable secteur évaluation et achats produits et équipements de laboratoire

- Monsieur **RAMEYE**, responsable des Achats Informatiques et Télécommunications

En vue de signer **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP **à l'exclusion de la signature du marché.**

- A monsieur **LEMAIRE**, responsable de la cellule marchés consommables, ingénierie biomédicale et laboratoire (Agent de catégorie A)

En vue de signer les actes définis à **l'article 3-A de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, **à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et des autorisations dérogatoires ponctuelles aux unités opérationnelles autonomes.**

- A monsieur **RAOUI**, Coordonnateur des Achats (Agent de catégorie A)

En vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, **à l'exclusion du choix des attributaires et de la signature des marchés.**

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au Service Facturier et à la Délégation à la Coordination des Politiques d'Achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG **n°75-2022-07-08-00005 du 08 juillet 2022** portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP au directeur du PIC AGEPS, en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de subdélégation de signature n° **75-2024-09-16-00006 du 16 septembre 2024** est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **04 décembre 2024**

Renaud CATELAND,

SIGNÉ

Directeur de l'AGEPS

Conseil supérieur de la magistrature

75-2024-12-04-00001

Décision portant délégation de signature



Décision portant délégation de signature

Le premier président de la Cour de cassation,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 94-199 du 9 mars 1994 relatif au Conseil supérieur de la magistrature, modifié par le décret n° 2010-1637 du 23 décembre 2010, pris, notamment en son article 33 ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 juin 2022 (NOR : JUSB 2214129D) portant nomination aux fonctions de Premier président de la Cour de cassation ;

Vu le décret du 9 mars 2023 (NOR : JUSB2305678D) portant nomination de Monsieur Xavier SERRIER aux fonctions de secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature ;

Vu la décision du 1^{er} avril 2023 portant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à Monsieur Xavier SERRIER, secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature pour les dépenses relatives à l'activité du Conseil supérieur de la magistrature ;

Vu le contrat du 3 juin 2024 portant recrutement de Madame Eléonore BOUHIER en qualité de Directrice des affaires administratives, financières et immobilières de la Cour de cassation à compter du 8 juillet 2024 ;

Vu l'arrêté du 12 août 2021 affectant Madame Reine-Claude MAILLE, secrétaire administratif, au greffe de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2024 affectant Madame Suganthi NADARADJANE, secrétaire administratif, au greffe de la Cour de cassation ;

Vu le contrat en date du 1^{er} février 2021 portant recrutement de Mme Sana ILLOUL en qualité d'agent contractuel au greffe de la Cour de cassation ;

Vu l'arrêté du 4 août 2021 affectant Madame Malika CHARAFAINI, adjoint administratif, au greffe de la Cour de cassation ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes gérés par la plateforme de la Cour de cassation dans le progiciel comptable Chorus, au titre du programme budgétaire 335.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur budgétaire.

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmis au comptable assignataire des dépenses de la Cour de cassation, hébergeant le pôle Chorus, et du Conseil supérieur de la magistrature.

Article 3 : Le magistrat représentant l'ordonnateur secondaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du Conseil supérieur de la magistrature et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait en son Cabinet,
le 4 décembre 2024

« signée »

Christophe SOULARD

Annexe 1 - Décision du 4 décembre 2024 portant délégation de signature

Nom	Prénom	Qualité	Rôle dans le progiciel CHORUS
BOUHIER	Eléonore	Directrice des affaires administratives, financières et immobilières de la Cour de cassation	Validation : <ul style="list-style-type: none"> des engagements juridiques et des recettes des demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations
MAILLE	Reine-Claude	Secrétaire administratif, responsable des engagements juridiques, demandes de paiement et recettes	Validation : <ul style="list-style-type: none"> des engagements juridiques et des recettes des demandes de paiement Certification du service fait
NADARADJANE	Suganthi	Secrétaire administratif, responsable des engagements juridiques, demandes de paiement et recettes	Validation : <ul style="list-style-type: none"> des engagements juridiques et des recettes des demandes de paiement Certification du service fait
ILLOUL	Sana	Agent contractuel, responsable de service fait	Certification du service fait
CHARAFAINI	Malika	Adjoint administratif, responsable de service fait	Certification du service fait

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-12-04-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCE 15ème



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques
Pôle de contrôle et d'expertise de Paris 15^{ème}
13/15 rue du Général Beuret
75015 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable par intérim du pôle contrôle expertise de Paris 15ème, Mme BROUTIN Delphine, Inspectrice des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ESNAULT Fabrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GONDANOS Laura	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
NIEGO Françoise	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MARSEILLE Anne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MARECHAL Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MEGHAINIA Samia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BASTIN Alexandre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
KUNKELA Evelynne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PINQUIER Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
JAFFRE Erwan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
RIBES Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TANGUY Clément	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 4 décembre 2024

La responsable du pôle contrôle expertise par
intérim,

signé

Delphine BROUTIN
Inspectrice des Finances Publiques